

EPM/21.11.90.-

MINISTÈRE DE LA JUSTICE CHARGE  
DES REFORMES ADMINISTRATIVES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail \* Démocratie \* Paix

SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE  
ET AUX REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION ADMINISTRATIVE  
ET FINANCIERE

SERVICE DU PERSONNEL

Décret n° 90/1005 du 29 Décembre 1990  
Portant nomination des élèves admis au  
Cycle Supérieur de l'Ecole Nationale  
d'Administration et de Magistrature en  
qualité d'Auditeur de Justice, en tête  
OGNAMI Jean-Nicodème.

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS)

(/u la Constitution du 8 Juillet 1969 ;  
(/u la loi 42/61 du 20 juin 1961 portant statut de la Ma-  
gistrature et les textes modificatifs subséquents ;  
(/u la loi 53/83 du 21 avril 1983 portant réorganisation  
de la Justice en République Populaire du Congo ;  
(/u le décret 183/61 du 3 août 1961 portant application de  
la loi 42/61 du 20 juin 1961 ~~subvisée~~ ;  
(/u le décret 62/130 MF du 9 mai 1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret 75/390 du 26 août 1975 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 août  
1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 re-  
latif au statut de la Magistrature ;

DGB

(/u le décret 90/513 du 1er septembre 1990 portant nomina-  
tion des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret 90/514 du 1er septembre 1990 portant organi-  
sation des intérim des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret 90/445 du 11 Juillet 1990 portant Attribu-  
tions et Organisation du Ministère de la Justice, chargé des Ré-  
formes Administratives ;  
(/u le décret 90/581 du 18 octobre 1990 organisant l'inté-  
rim du Premier Ministre ;  
(/u l'arrêté n° 3137/MESSACA-MJSSJ du 17 mars 1988 portant  
désignation des élèves admis en 1987 au Concours d'accès aux cycles  
Supérieur et Moyen Supérieur de l'Ecole Nationale d'Administra-  
tion et de Magistrature dans le Département des Carrières Judi-  
ciaires ( filière magistrature  
(/u l'attestation  
1988 portant nomination en qualité d'Auditeur de Justice des Li-  
cenciés en droit admis au Concours d'accès au Cycle Supérieur de  
l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature ( ENAM ).

DCF

□ E C R E T E

.../...

ARTICLE 1ER. Les élèves dont les noms et prénoms suivent de nationalité congolaise, licenciés en droit, admis à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) sont nommés Auditeurs de Justice, (indice 790).

Ce sont :

- OGNAMI Jean-Nicodème, né le 23 Septembre 1959 à B/ville
- MOUANDA-NGOUMA Vincent de Paul, né le 21 Décembre 1964 à Tsinéné (Kibangou)
- BITSY Saturnin, né le 9 Septembre 1964 à Mayoko
- SOUKOU Jean-Romain, né le 19 Juin 1963 à Loubézi (Kibangou)
- TCHIYOKO Joseph, né le 26 Novembre 1959 à Pointe-Noire
- KOKOLO Gabriel, né le 17 Janvier 1957 à Pini III (Sibiti)
- MANKONDI Jean Jacques Zélény, né le 22.09.1958 à B/ville
- AKONDO OSSENGUE, né le 12 Mars 1959 à Opari (Ewo)
- KAMPAKOL ANTOUONI Guy Rufin, né le 13 Juin 1963 à Sembé,

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet à compter du 3 Novembre 1987 date effective de l'admission des intéressés à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 Décembre 1990

Le Premier Ministre  
Le Garde des Sceaux,  
Ministre de la Justice  
chargé des Réformes Administratives

Pierre MOÏSSA

Alphonse NZOUNGOU

- AMPLIATIONS :
- PM ..... 1
  - MJRA ..... 2
  - SGJ/DSAF ..... 4
  - SGJ/OCSEPREME ..... 2
  - TPC B/VILLE ..... 2
  - DCF .....
  - ENAM ..... 2
  - SGG/BC ..... 3
  - JORPC ..... 1
  - INTERESSES ..... 10
  - DOSSI ERS SGJ ..... 30./-